



PREMIERE ETAPE DE LA SECONDE VAGUE DE L'APPEL A PROJETS IDEX (IDEX 2): PRESELECTION DES PROJETS

COMPTE-RENDU DES ACTIVITES DU JURY

PARTIE I: Déroulement des opérations de présélection

Suite à la réunion du Jury IDEX qui s'est tenue du mercredi 2 au samedi 5 novembre 2011 à Paris, ce compte-rendu a pour objet de fournir un ensemble d'informations sur le déroulement de la phase de présélection de la seconde vague (IDEX 2).

1. Les candidatures IDEX reçues

A la date du 20 septembre 2011, date limite pour le dépôt des dossiers, 11 porteurs, dont la liste est donnée en annexe 1, avaient déposé un dossier en vue de l'étape de présélection. Ces dossiers ont été répartis entre les membres du jury le 22 septembre. Dix d'entre eux avaient été candidats lors de la première vague. Conformément à une décision prise lors de la réunion de juin 2011, les dossiers qui avaient été examinés par un sous-groupe donné lors de la première vague ont été examinés par un autre sous-groupe à l'occasion de la seconde vague.

2. La liste des membres du jury

La liste des membres du jury est donnée en annexe 2.

3. Les documents fournis aux membres du jury avant la réunion

Tous les documents mentionnés ci-dessous ont été portés sur une plateforme Internet dédiée aux membres du jury. Il s'agit :

- a) pour chaque candidature, du résumé exécutif et de la description détaillée du projet. Les versions anglaises reçues après la clôture de l'AAP ont été communiquées dès leur réception. Cette dernière version a été envoyée sous forme papier à ceux qui ont souhaité en être destinataires ;
- b) des documents « Strater » en anglais, établis par le MESR, qui ont également été communiqués par courrier électronique aux membres du jury ;

c) des fiches portant sur l'analyse financière des projets, ainsi que d'un document de synthèse, après traduction en langue anglaise. L'analyse financière des onze projets a été menée, à la demande du jury, par des experts de l'IGAENR. Ceux-ci ont remis leurs conclusions sous forme de fiches, traduites ensuite en anglais, et communiquées par courrier électronique aux membres du jury une dizaine de jours avant la réunion.

Les documents suivants ont été également fournis aux membres du jury, sous forme imprimée, à leur arrivée pour la réunion en séance plénière :

d) les CV des porteurs de projet, lorsque ceux-ci avaient été envoyés préalablement à la réunion du jury

e) les commentaires sur la teneur des documents «Strater» émanant des porteurs de projets, ainsi que la version des « Strater» une fois amendée/modifiée en conséquence par le MESR.

f) un tableau récapitulant les partenariats établis dans le cadre de la seconde vague et leurs éventuelles évolutions par rapport à ceux de la première vague.

4. La liste des documents fournis aux porteurs de projet

Cette liste comprend :

- un mail, en date du 6 octobre, suivi d'un courrier précisant la date et les horaires de l'audition et fournissant quelques indications sur les conditions de cette audition.

- un second mail, en date du 14 octobre, accompagné des documents «Strater», communiqués aux porteurs pour information et réactions éventuelles.

Les remarques formulées par les porteurs sur le contenu des «Strater» ont été transférées dès réception au MESR-CGI.

4. Le processus de sélection et son déroulement

4.1 En préalable à la réunion du jury

L'évaluation des dossiers a été menée dans un premier temps par trois groupes de travail, présidés respectivement par J-M. Rapp, P. Gillet et R. Tarrach. Les 11 projets ont été répartis entre ces trois groupes. Deux d'entre eux ont été examinés par l'ensemble des membres du jury afin de faciliter la bonne convergence d'ensemble des appréciations dès le démarrage de la session plénière.

Des réunions téléphoniques ont été organisées au sein des groupes et entre leurs responsables afin de permettre des échanges préliminaires sur les différents projets et de d'établir une base de travail en vue de la phase d'audition des candidats et des délibérations du jury.

4.2 Le déroulement de la réunion de présélection

Le jury s'est réuni pour procéder aux auditions et ensuite à la présélection proprement dite des projets du 2 au 5 novembre à Paris.

Les différentes étapes de cette session ont été les suivantes :

- Cadrage général de la réunion par le président (incluant le rappel des objectifs de l'action Idex, le résumé des résultats de la première vague, le rappel de la méthodologie utilisée lors de la phase de présélection de la vague 1) ;
- Examen des conflits d'intérêt potentiels ;
- Audition des porteurs de projet ;

- Vote indicatif sur les différentes candidatures ;
- Discussion approfondie sur chaque candidature et notation (note A, note B, note C) correspondant à chacun des 12 critères préétablis ;
- Vote final à bulletins secrets sur les recommandations au comité de pilotage ;
- Rédaction des avis destinés aux porteurs (dans les trois groupes de travail) ;
- Discussion, révision éventuelle et adoption définitive de ces avis par le jury siégeant en séance plénière.

4.3 Les auditions

Tous les porteurs de projets ont été auditionnés (annexe 1). Les délégations étaient composées de cinq personnes au maximum. Chacune des auditions comportait un exposé introductif de la part du porteur, complété la plupart du temps par des interventions d'autres membres de la délégation. Cet exposé était suivi d'un entretien approfondi avec le jury. Chacune des auditions a été menée strictement dans le temps imparti (1h30).

Un dispositif de traduction léger, mobilisant deux personnes, avait été mis en place par l'ANR afin de répondre aux éventuels besoins exprimés par les uns ou les autres, tant au cours de la présentation des projets que de l'entretien avec les membres du jury.

Un intervalle de temps (30 minutes environ) avait été ménagé à chaque fois dans le programme afin qu'un premier échange entre les membres du jury puisse avoir lieu avant l'accueil de la délégation suivante.

4.4 La grille d'évaluation

La grille d'évaluation utilisée par le jury est la même que celle qui fut employée lors de la vague précédente¹. Le jury a tenu compte de l'ensemble des douze critères dans ses décisions, en portant des notes destinées à être communiquées individuellement aux porteurs. Ces notes résultent spécifiquement de l'évaluation des projets soumis et examinés en seconde vague – tels qu'ils ont été présentés dans le dossier soumis et lors de l'audition - et ne doivent pas être interprétées par rapport à celles de la première vague.

Dans ce contexte, le jury a considéré comme condition nécessaire (mais non suffisante) pour qu'un projet puisse être recommandé au comité de pilotage, en vue de la phase suivante de sélection, l'attribution de deux notes supérieures ou égales à B pour les deux premiers critères et d'au moins trois notes supérieures ou égales à B pour les six critères de gouvernance.

Finalement, en conformité avec la convention Etat-ANR, le jury a apprécié, dans ses diverses dimensions, l'envergure et l'ambition d'ensemble du projet, et les stratégies déployées.

C'est sur cette base qu'il a fondé sa proposition au comité de pilotage.

4.5 Les conclusions

Le rapport du jury destiné à chaque porteur de projet, recommandé ou non en vue d'un financement, inclut les éléments suivants :

- principaux points forts du projet ;
- principaux points faibles ;

¹ Les critères utilisés ont été publiés sur le site de l'ANR à l'occasion du lancement de la seconde vague IDEX : <http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/documents/2011/Recommandations-soumission-IDEX%202.pdf>

- le cas échéant, points à améliorer, pour les projets retenus en vue de la phase suivante de sélection.

Tous les éléments du rapport communiqué aux porteurs font l'objet d'un consensus au sein du jury.

Les conclusions générales suivantes ont été transmises au comité de pilotage :

Projets recommandés pour la phase de sélection (ordre alphabétique) :

A*MIDEX

IngEXys

IPS

PNMU

USPC

Projets non recommandés pour la phase de sélection (ordre alphabétique) :

CITIF2440

HumAnIdex

IC Ouest

Idex SF

LILLEVOLUTION

UPE

PARTIE II: Indications pour la sélection

Pour la prochaine phase de sélection d'Idex 2, le dossier de soumission devra comporter, dans l'ordre indiqué ci-dessous :

1. **Une table des matières;**
2. **Un document additionnel de 15 pages maximum** (police 12) contenant trois parties:
 - *le périmètre d'excellence ; ses points forts et ses points faibles actuels;*
 - *la cible du projet à 4 ans au regard des critères n° 2, 4, 5, 6, 8 et 11 de la grille d'évaluation ; les risques encourus ;*
 - *l'ensemble des mesures opérationnelles qui seront prises pendant cette période de 4 ans, et leur calendrier de mise en œuvre ;*
3. **Un résumé opérationnel** («executive summary») **de 5 pages maximum** (police 12) ;
4. **Une section « delta » de 10 pages maximum** (police 12) précisant clairement comment le porteur répond aux questions et recommandations du jury. La section « delta » sera établie par rapport au dernier document soumis au jury [c'est-à-dire le dossier soumis en vue de la phase de sélection pour les candidatures déjà présélectionnées au cours de la vague 1 (Idex 1), ou le dossier soumis en vue de la phase de présélection pour les candidatures présélectionnées au cours de la vague 2 (Idex 2)]. Pour aider le lecteur, les éléments de la section « delta » devront comporter les références utiles au texte du projet amendé ;
5. Enfin, en annexe, **le projet amendé** de 60 pages maximum (police 12).

Tous ces documents devront être inclus dans un même fichier électronique.

A toutes fins utiles, le jury rappelle, toujours en vue de la phase de sélection, un ensemble d'indications et de modalités qui ont été publiées à l'issue de la phase de présélection de la première vague Idex 1 et qui restent d'actualité.

Celles-ci sont accessibles sur le site web de l'ANR² et sont reproduites ci-dessous.

1. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats présélectionnés sur les six critères suivants :

- *Gouvernance actuelle*
- *Projet de gouvernance*
- *Qualité de la trajectoire, de la programmation et des jalons associés*
- *Efficacité des procédures et maîtrise de la gestion*
- *Modes d'allocation des ressources*
- *Politique RH*

Les projets qui n'obtiendront pas au moins une note B pour chacun de ces critères ne seront pas pris en compte pour la phase finale. Au-delà de cette condition, conformément au texte de l'appel à projets, le jury examinera l'ensemble des critères d'activité et d'ambition concernant recherche, formation, partenariats socio-économiques et politique internationale.

² <http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/documents/activite-jury-idex-2010.pdf>

2. Le jury a défini quelques recommandations générales destinées aux porteurs de projets présélectionnés... :

Examiner si le périmètre d'excellence peut être mieux défini.

Déterminer des critères de sélection objectifs des équipes scientifiques de haut niveau.

Préciser l'ambition en termes de qualité de recrutement des étudiants et de leurs résultats en se référant à des comparaisons internationales.

Pour chacun des objectifs principaux présentés dans le projet IDEX, préciser le point de départ et les objectifs à 4 ans.

Élaborer le projet en intégrant les succès aux appels à projets Investissements d'avenir (Equipex, Labex, Santé-Biotech, IHU, IRT, IEED, SATT, Carnot) ainsi que les projets destinés à être soumis ultérieurement.

Proposer un meilleur benchmarking de la qualité de l'offre de formation actuelle, et des améliorations concrètes en matière de pédagogie induites par le volet formation du projet IDEX.

Définir un budget argumenté et cohérent incluant une estimation du cofinancement apporté par le secteur privé, comportant des engagements formels de la part des partenaires et prenant en compte la définition précise du périmètre d'excellence.

Fournir des engagements clairs en matière de politique de ressources humaines pour ce qui concerne les outils que le projet IDEX aidera à mettre en place et comprenant des «packages» en termes de recrutement, mobilité et gestion de carrière. Devront être mentionnées les procédures envisagées, la liste des mesures décidées et leur traduction sur le plan financier.

Définir les procédures de contrôle interne et leur mise en oeuvre dans la conduite du projet.

Annexe 1

Les onze candidatures IDEX 2 présélectionnées et le calendrier des auditions

IC Ouest	Innovation Campus Ouest	PRES Université européenne de Bretagne au nom de la Fondation IC Ouest (FCS à créer)
HumAnIndex	HUMANTICIPATION Ecotechnologies to improve life and the environment	FCS du PRES Bourgogne-Franche Comté
A*MIDEX	Aix-Marseille University IDEX Vers plus d'excellence avec Aix-Marseille Université	Aix-Marseille Université
LILLEVOLUTIO	Lille Evolutions	Association "Lille Evolutions"
IDEX-SF	Initiative d'excellence - Sud de France	Agropolis International
IngEXys	Ingénierie éco-systémique	PRES de l'Université de Lorraine
UPE	Université Paris-Est	Université Paris-Est
USPC	Université Sorbonne Paris Cité	PRES Sorbonne Paris Cité
PNMU	Paris Novi Mundi Université	PRES héSam
IPS	IDEX Paris-Saclay	FCS du Campus Paris-Saclay
CITIF2440	Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Cité Intelligente du Futur	Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Horaires des auditions

2 novembre	10:00 - 12:00	USPC
2 novembre	13:00 - 15:00	A*MIDEX
2 novembre	15:00 - 17:00	LILLEVOLUTIO
2 novembre	17:00 - 19:00	UPE
3 novembre	08:00 - 10:00	PNMU
3 novembre	10:00 - 12:00	HumAnIndex
3 novembre	13:00 - 15:00	IDEX SF
3 novembre	15:00 - 17:00	IC OUEST
3 novembre	17:00 - 19:00	CITIF 2440
4 novembre	08:00 - 10:00	IPS
4 novembre	10:00 - 12:00	INGEXYS

Annexe 2

Les membres du Jury Idex

Président

Jean-Marc RAPP

Université de Lausanne

Président de l'European University Association (EUA)

Vice-Présidents

Philippe GILLET

Vice-Président pour les affaires académiques

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

Rolf TARRACH

Recteur

Université du Luxembourg

Membres du jury

Philippe AGHION

Department of Economics

Harvard University (USA)

Yves BAMBERGER

Conseiller scientifique du Président

EDF

Beatriz BARBUY

Département d'Astronomie

Université de São Paulo (Brésil)

Adrienne CORBOUD FUMAGALLI

Présidente du Jury SATT

Vice-Présidente pour la Valorisation et l'Innovation

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)

Mercedes ERRA

Présidente Exécutive

Euro RSCG Worldwide

Jean-Martin FOLZ

Ancien Pdg du groupe PSA Peugeot Citroën

Suzanne FORTIER

Présidente du Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et en Génie du Canada

Richard FRACKOWIAK

Président du Jury IHU

Service de Neurologie

Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (Suisse)

Martha HEITZMANN

Vice-Présidente Recherche et Innovation

AREVA

Matthias KLEINER

Président

Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne)

Maria Teresa LAGO

Scientific Council, European Research Council

Université de Porto (Portugal)

Jean Claude LATOMBE

Président du Jury Labex

College of Engineering

Université de Stanford

Philippe LE PRESTRE

Président du Jury Equipex

Directeur de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (EDS)

Université Laval (Canada)

John LUDDEN

Executive Director

British Geological Survey (Royaume Uni)

Frieder MEYER-KRAHMER

Ancien secrétaire d'Etat

German Federal Ministry of Education and Research (Allemagne)

Kerstin NIBLAEUS

Ancienne Secrétaire d'Etat, Ancienne Directrice générale de l'Environnement au Conseil de l'Union européenne

Stockholm Environment Institute (Suède)

Christian STREIFF

Président des Jurys IRT et IEED

Ancien Président du Directoire du groupe PSA Peugeot Citroën

